

Les relations serbo-croates après les changements politiques en Croatie et en Serbie (Note)

Renéo Lukic

Volume 32, numéro 3, 2001

Références de l'Union européenne : regards croisés

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704318ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704318ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Lukic, R. (2001). Les relations serbo-croates après les changements politiques en Croatie et en Serbie (Note). *Études internationales*, 32(3), 525–543.
<https://doi.org/10.7202/704318ar>

Résumé de l'article

Après la mort du président Franjo Tudjman et la victoire électorale de l'opposition politique en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (RFY), ces pays amorcent une ouverture décisive envers l'Europe occidentale. Cependant, les relations entre la Croatie et la RFY demeureront difficiles. En dépit des déclarations encourageantes du nouveau président de la RFY, Vojislav Kostunica, et du président de la Croatie, Stipe Mesic, de vouloir normaliser complètement les relations entre les deux pays, de nombreux obstacles interdisent pour le moment une coopération accrue entre les deux États. Les impacts dramatiques de la guerre serbo-croate (1991-1995) sont encore trop présents dans la mémoire des Croates pour que cela soit possible. Le sort de nombreux portés disparus demeurant indéfini et les difficultés rencontrées en Slavonie orientale pour le retour des Croates, de même que le contentieux territorial dans la péninsule de Prevlaka, apparaissent comme étant les raisons majeures qui empêchent la réconciliation des deux peuples.

Les relations serbo-croates après les changements politiques en Croatie et en Serbie

Renéo LUKIC*

Nous attendons que la nouvelle et démocratique République fédérale de Yougoslavie (RFY) condamne et se distancie de la politique d'expansion territoriale, menée par le régime précédent au service du projet politique de la « Grande Serbie », et que la RFY reconnaisse ces faits.

Stipe Mesic, président de la Croatie¹

Si le président de la Croatie [Franjo Tudjman] n'avait pas essayé de faire revivre l'idée de l'État indépendant croate, les Serbes n'auraient pas organisé l'insurrection et Milosevic n'aurait pas eu la chance d'abuser de cette situation.

Vojislav Kostunica, président de la RFY²

RÉSUMÉ : *Après la mort du président Franjo Tudjman et la victoire électorale de l'opposition politique en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (RFY), ces pays amorcent une ouverture décisive envers l'Europe occidentale. Cependant, les relations entre la Croatie et la RFY demeureront difficiles. En dépit des déclarations encourageantes du nouveau président de la RFY, Vojislav Kostunica, et du président de la Croatie, Stipe Mesic, de vouloir normaliser complètement les relations entre les deux pays, de nombreux obstacles interdisent pour le moment une coopération accrue entre les deux États. Les impacts dramatiques de la guerre serbo-croate (1991-1995) sont encore trop présents dans la mémoire des Croates pour que cela soit possible. Le sort de nombreux portés disparus demeurant indéfini et les difficultés rencontrées en Slavonie orientale pour le retour des Croates, de même que le contentieux territorial dans la péninsule de Prevlaka, apparaissent comme étant les raisons majeures qui empêchent la réconciliation des deux peuples.*

ABSTRACT : *After the death of president Franjo Tudjman in 1999, and the victory of the political opposition in Croatia and in the Federal Republic of Yugoslavia (FRY) in 2000, these two countries began long - overdue overture toward Western Europe. In spite of the establishment of diplomatic relations between Croatia and the FRY, and the willingness of two newly elected presidents to begin the detente between Croatia and Serbia, full normalization, the author contends, will not occur anytime soon. The scars of the serbo-croatian war (1991-1995) are still too visible in Croatia to contemplate rapid reconciliation between the two states. In addition, several obstacles remain (a dispute over the peninsula of Prevlaka, and potential disputes over the policy toward Bosnia and Herzegovina), which could slow down initial enthusiasm of political elites trying to overcome Milosevic's legacy.*

* Professeur au Département d'histoire de l'Université Laval et professeur invité au Slavic Research Center de l'Université de Hokkaido, Sapporo, Japon (juin 2000-avril 2001).

1. « Izjava predsjednika Mesica o odnosima Hrvatske sa FRJ » (La déclaration du président Mesic à propos des relations avec la RFY), Télévision de la Croatie, 9 octobre 2000, <http://www.hrt.hr/vijesti/arhiv2000>.
2. « This is More Than a Velvet Revolution », entrevue avec le président Kostunica, *Time* (Europe), 16 octobre 2000, <http://www.time.com/time/europe/webonly/2000>.

Au lendemain de la disparition du président Franjo Tudjman et de la victoire de l'opposition aux élections législatives et présidentielles tenues respectivement le 3 janvier³, le 24 janvier et le 7 février 2000⁴, la Croatie se trouve dans une situation semblable à celle où se trouvait la Slovaquie, après la défaite politique de Vladimir Meciar, en 1998. Les deux présidents, Tudjman et Meciar, incarnaient l'autoritarisme politique teinté de nationalisme ethnique, dont la synergie bloquait les processus démocratiques dans leurs pays respectifs et empoisonnait les relations interethniques. La Croatie et la Slovaquie étaient aussi très isolées sur le plan international. La communauté internationale a créé autour de ces deux pays un véritable cordon sanitaire qui les a coupés de l'Union européenne et de l'OTAN. Les changements politiques qui se sont produits en Slovaquie après le départ de Meciar ont été immédiatement récompensés par les organisations internationales comme l'Union européenne et l'OTAN qui ont renoué le dialogue avec la Slovaquie en vue de son adhésion à ces organisations.

La réaction de la communauté internationale après la victoire de l'opposition en Croatie fut la même que celle adoptée dans le cas de la Slovaquie. Après que les nouveaux dirigeants croates eurent tourné le dos au nationalisme ethnique qui était la force motrice du régime précédent, les portes des organisations internationales, fermées depuis 1995 à la Croatie, ont commencé à s'entrouvrir. Le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer, en commentant les résultats des élections législatives en Croatie, estimait pour sa part que « les perspectives de renforcement de la coopération entre la Croatie et l'Union européenne ainsi qu'avec les structures euro-atlantiques sont bonnes. L'Allemagne s'engagera pour cela avec ses partenaires⁵ ».

Le changement de majorité en Croatie a déjà conduit à des transformations politiques majeures tant sur le plan de la politique intérieure qu'extérieure. Sur le plan interne, la consolidation des institutions politiques, la démocratisation de la vie politique et le changement en profondeur du fonctionnement des médias ont permis un vrai débat sur les orientations politiques de la Croatie et sur sa place dans le concert des nations européennes. Quant à la politique étrangère, la nouvelle majorité a débuté avec une révision radicale de ses relations avec la Bosnie-Herzégovine, condition *sine qua non* pour entamer les négociations sur son adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN (notons

3. L'alliance des six principaux partis d'opposition a raflé 95 sièges sur 151 au Parlement croate (Sabor). Pour mesurer l'ampleur de la défaite de la Communauté démocratique croate (HDZ), au pouvoir depuis 1990, notons qu'elle n'a obtenu que 46 sièges. En 1995, aux dernières élections législatives, le HDZ avait gagné 75 sièges sur les 127 disponibles. « All change in Croatia », *The Economist*, 8 janvier 2000, p. 46.
4. Aux élections présidentielles tenues le 7 février 2000, le candidat de l'opposition, Stipe Mesic, a été élu au deuxième tour président de la Croatie pour un mandat de cinq ans. Il a reçu 56,2 % des votes. Le taux de participation a été de 61,5 % (sur 4,2 millions d'électeurs). Steven ERLANGER, « Croatia Elects a Moderate to Follow the Tudjman Era », *The New York Times*, 8 février 2000.
5. Nathalie NOUGAYREDE, « Les Occidentaux saluent le résultat des élections législatives en Croatie », *Le Monde*, 6 janvier 2000, p. 3.

qu'après l'arrivée de l'opposition au pouvoir, la Croatie est devenue membre du « Partenariat pour la Paix » de l'OTAN). En effet, quelques semaines après son entrée en fonction, le nouveau président de la Croatie, Stipe Mesic, s'est rendu à Sarajevo pour entamer un rapprochement avec la Bosnie-Herzégovine. Le président Mesic a promis que la Croatie respectera « sans ambiguïté aucune, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine voisine, ce qui sous-entend le financement transparent des institutions bosno-croates⁶ ». Notons que Mesic avait rompu avec le HDZ en 1994, en raison de la politique de démembrement de la Bosnie prônée par le président Tudjman et son ministre de la défense Gojko Susak. En outre, Mesic était le premier responsable croate à avoir été entendu, à sa demande, par le Tribunal pénal international (TPIY) relativement à des crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie.

La chute de la dictature en Serbie, provoquée par le soulèvement populaire au lendemain des élections présidentielles volées par le régime de Milosevic, a radicalement modifié les rapports de force en Serbie et en RFY⁷. L'élimination politique de Milosevic était suivie par une intégration rapide de ce pays au sein de la communauté internationale. La RFY avait été tenue, pendant dix ans, dans une isolation presque complète et sous un embargo économique qui a dévasté son économie. En raison de la responsabilité écrasante de la RFY dans le déclenchement des quatre guerres dans les Balkans, l'Europe entière, à l'exception de la Grèce et de la Russie, a participé à l'isolement de ce pays. Le début de la transition démocratique en Serbie fut accompagnée par une mobilisation sans précédent de la communauté internationale. Un mois après l'élimination politique de Milosevic, la RFY était admise à l'ONU, au Pacte de stabilité pour les Balkans et à l'OSCE. De plus, l'embargo économique était presque entièrement levé, et l'aide internationale accordée, surtout par l'UE.

Dans les trois cas brièvement présentés (la Slovaquie, la Croatie et la RFY), la pression de la communauté internationale sur les régimes politiques en place afin qu'ils se démocratisent fut décisive et les résultats obtenus très positifs pour la grande majorité des citoyens de ces pays. Cependant, il n'est pas sûr que la communauté internationale puisse influencer avec la même efficacité la résolution des conflits existant entre les États nouvellement démocratisés. Nous pensons surtout aux conflits bilatéraux entre la RFY et la Croatie. En d'autres termes, il y a des dossiers politiques qui seront difficiles à régler même pour des hommes politiques de bonne volonté tels que les présidents Mesic et Kostunica, à savoir la normalisation complète des relations serbo-croates, et cela même avec l'aide et la médiation de la communauté internationale. Les séquelles de la guerre serbo-croate sont encore trop visibles à l'intérieur de la société croate et le fossé qui sépare les deux communautés

6. Stipe Mesic, « La nouvelle Croatie vers la nouvelle Europe », *Le Monde*, 26 et 27 mars 2000, p. 15.

7. Aux élections présidentielles tenues le 24 septembre 2000, Vojislav Kostunica a obtenu au premier tour la majorité des votes. Voir Steven ERLANGER, « Milosevic Concedes Defeat ; Yugoslavs Celebrate New Era », *The New York Times*, 7 octobre 2000.

reste pour le moment infranchissable. Il en va de même pour les relations d'État à État qui sont en suspens depuis les Accords de Dayton. Le président Mesic a déclaré que « la RFY doit payer pour les dommages de guerre (1991-1995) causés en Croatie par la Serbie, si la RFY aspire à une normalisation complète des relations serbo-croates⁸ ». Cette demande sera difficile à remplir vu l'état de l'économie serbe, en chute libre depuis plusieurs années. Le 1^{er} mars 2001, la Croatie a porté plainte contre la RFY auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) à La Haye, l'accusant d'avoir commis un génocide contre la population croate durant la guerre (1991-1995). Notons que la Bosnie-Herzégovine a également porté plainte contre la RFY en 1993 autour des mêmes accusations de génocide.

Dans cet article, nous nous proposons d'examiner les changements politiques qui ont positivement influencé les relations serbo-croates après le renouveau des élites politiques en Croatie et en Serbie. Nous traiterons aussi de quelques aspects du conflit serbo-croate qui risquent de perdurer même après l'effondrement des deux régimes autoritaires, en Croatie et en Serbie, qui généraient chacun à sa manière l'instabilité dans les Balkans. La thèse principale de cet article est que la politique de la communauté internationale envers la Croatie et la RFY, en premier lieu celle des États-Unis, de l'Union européenne et du TPİY, aura une influence déterminante sur la dynamique de rapprochement entre ces deux États. L'attitude laxiste de la communauté internationale à l'égard du refus de la RFY de livrer les criminels de guerre accusés par le TPİY et qui vivent néanmoins en toute liberté en RFY aura des conséquences néfastes sur le processus de réconciliation entre la Serbie et la Croatie. Selon nous, le droit international, les normes et les critères d'admission énoncés par les organisations internationales et la diplomatie multilatérale détermineront considérablement les relations bilatérales serbo-croates.

I – L'impact de la guerre sur les relations serbo-croates

Dans le processus de désintégration de la Yougoslavie, le conflit entre les Serbes et les Croates a joué un rôle absolument crucial. Durant la guerre serbo-croate (1991-1995), la Serbie et le Monténégro ont conquis un quart du territoire croate par l'entremise de l'Armée fédérale (JNA) et de la minorité serbe de Croatie. La Serbie et le Monténégro espéraient que la communauté internationale s'accommoderait de leurs nouvelles frontières issues de la guerre, en dépit du fait que le droit international ne reconnaît pas l'acquisition de territoire par l'usage de la force⁹. En outre, la démarche de la Serbie et du Monténégro violait expressément la constitution yougoslave de 1974, laquelle stipule que les frontières entre les républiques sont celles entre les États et ne

8. Propos cités par Roger COHEN, « Balkans After Milosevic : Still Perilous Waters », *The New York Times*, 19 octobre 2000.

9. Alain PELLET, « L'activité de la Commission d'arbitrage de la Conférence européenne pour la paix en Yougoslavie », *Annuaire français de droit international*, vol. xxxviii (1992), Paris, Éditions du CNRS, pp. 221-238.

peuvent donc être modifiées que par le consentement des parties en question. Les revendications territoriales que la Serbie et le Monténégro nourrissaient à l'égard de la Croatie étaient basées sur la non-reconnaissance des frontières croates, que les deux républiques yougoslaves considéraient comme des frontières *administratives* et non comme des frontières *internationales* et ce, même après la reconnaissance internationale de la Croatie le 15 janvier 1992. Selon cette logique, rejetée par la « Commission d'arbitrage de la Conférence européenne pour la paix en Yougoslavie » (Commission Badinter), la Serbie et le Monténégro étaient prêts à reconnaître l'indépendance et la souveraineté de la Croatie à condition que celle-ci renonce à la portion de son territoire national revendiquée par les deux républiques de la RFY. Au moment de la reconnaissance diplomatique, entre 25 % et 30 % du territoire de la Croatie était occupé par les milices paramilitaires serbes et le reste de l'Armée fédérale (JNA). Il a fallu attendre six ans (15 janvier 1998) pour que la Croatie rétablisse la souveraineté sur l'ensemble de son territoire national, en utilisant à la fois les moyens militaires et les négociations diplomatiques.

Le projet politique de la « Grande Serbie » allait de pair avec le refus du régime de Milosevic de reconnaître la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la République ex-yougoslave de Macédoine comme étant les États successeurs de la République socialiste fédérale de Yougoslavie (RSFY). La Serbie et le Monténégro, contrairement à l'avis de l'ONU, stipulaient que la RFY, depuis sa création le 27 avril 1992, était le seul État successeur de la RSFY. En adoptant cette position, la RFY revendiquait le siège autrefois occupé par la RSFY à l'ONU. Pendant huit ans, la RFY a refusé de postuler pour devenir membre de l'ONU, contrairement aux quatre autres États successeurs de la RSFY, à savoir la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la République ex-yougoslave de Macédoine. Un des premiers pas du président Kostunica, en vue d'obtenir la reconnaissance diplomatique de la RFY, fut d'écrire au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, afin de demander l'adhésion de la RFY à l'ONU. La demande d'adhésion à l'ONU coïncidait avec la déclaration du président Kostunica stipulant que la RFY « n'a pas de revendications territoriales envers ses voisins¹⁰ ». Le 1^{er} novembre 2000, la RFY est devenue membre de l'ONU, sur la recommandation unanime du Conseil de sécurité. L'adhésion de la RFY à l'ONU pourrait rapidement faire débloquer les négociations entre les États successeurs de la RSFY, afin de permettre la division équitable des avoirs de l'ancien État. Comme l'a souligné le président Mesic, l'attitude de la RFY envers les questions liées à la succession de la RSFY déterminera les relations futures entre la Croatie et la RFY¹¹.

Les quatre années de guerre (1991-1995) entre la Serbie et la Croatie ont laissé des traces ineffaçables dans ce dernier État. Les pertes humaines en Croatie ont été considérables. L'ancien vice-ministre des Affaires étrangères,

10. « Kostunica : SRJ nema teritorijalnih pretenzija » (Kostunica : La RFY n'a pas de revendications territoriales), *Vjesnik* (Zagreb), 31 octobre 2000.

11. Voir la note 1.

Ivo Senader, avance le chiffre de 13 000 morts¹². Les figures officielles, datant de 1998, font état de 15 883 morts et portés disparus ainsi que de 37 180 blessés. En Bosnie-Herzégovine les pertes croates s'élèvent à 9 908 morts et disparus et à 20 649 blessés¹³. Près de 200 000 familles ont été affectées d'une manière ou d'une autre par la guerre, soit en tant que victimes directes des opérations militaires ou encore parce qu'elles sont devenues des réfugiées pendant le déroulement des hostilités. La Serbie et la RFY n'ont pas, à notre connaissance, rendues publiques les pertes subies par l'Armée fédérale (JNA) et par les formations paramilitaires en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Il est donc difficile de mesurer l'impact des pertes humaines subies par les Serbes en Croatie et les effets de ces dommages sur les élites politiques de la RFY. Les auteurs croates ont estimé les pertes serbes, lors de la seule bataille pour la ville de Vukovar, à 8 000 soldats et miliciens¹⁴. Toujours selon les estimations des sources croates, les pertes totales des Serbes et Monténégrins en Croatie se rapprochent de celles des Croates¹⁵. Tout récemment, Biljana Plavsic, l'ancienne présidente de la République serbe de Bosnie-Herzégovine a déclaré que les pertes serbes, durant la guerre en Bosnie-Herzégovine, étaient d'environ 20 000 hommes¹⁶. Pour sa part, l'ancien ministre de la Défense de la République serbe de Bosnie-Herzégovine, Milan Ninkovic, a avancé le chiffre de 30 000 Serbes tués dans la guerre en Bosnie-Herzégovine¹⁷.

Nous estimons que le nombre élevé de personnes portées disparues en Croatie (1 571), représente un obstacle de taille qui empêchera la normalisation des relations serbo-croates dans les années à venir, et ce, même après le renouvellement des liens d'État à État. Il serait probable que la situation se modifie quelque peu si la Serbie décidait de fournir tous les renseignements nécessaires permettant de connaître le sort des portés disparus. D'ici là, les relations serbo-croates demeureront hypothéquées par cette pénible question, comme ce fut le cas pour les relations entre les États-Unis et le Viêt-nam de 1975 à 1995. Les États-Unis ont attendu 20 ans pour normaliser complètement leurs relations avec le Viêt-nam, c'est-à-dire jusqu'au moment où ce dernier s'est décidé à fournir les documents permettant d'établir le sort réservé aux personnes portées disparues et aux prisonniers de guerre.

-
12. Ivo SENADER, « European Security Problems - An Outline », dans Marin SOPTA (dir.), *European Security into the 21st Century : Challenges of South East Europe*, Zagreb, Croatian Center of Strategic Studies, 1999, p. 129.
13. Ozren ZUNEC, « Rat u Hrvatskoj 1991-1995, 2. Dio : Od Sarajevskog primirja do završnih operacija » (La guerre en Croatie 1991-1995. Deuxième Partie : Du cessez-le-feu signé à Sarajevo jusqu'aux opérations finales), *Polemos* (Zagreb), vol. 1, n° 2, juillet-décembre 1998, p. 131.
14. *Ibid.*, p. 132.
15. *Ibid.*
16. Slobodan RELJIC, Branko PERIC, Interview avec Biljana Plavsic, « Ko se boji Haga jos ? » (Qui a encore peur de La Haye ?), *Nin* (Belgrade), 8 juin 2000, p. 26.
17. Carlotta GALL, « Karadzic Still Plays Hide-and-Seek With U.N. in Bosnia », *The New York Times*, 7 août 2000.

II – L'impact de la guerre sur les relations économiques entre la RFY et la Croatie

Sur le plan économique, il est fort probable que la relance des liens économiques entre la Croatie et la RFY, dans le cadre de la coopération régionale (le Pacte de stabilité pour les Balkans), puisse donner un coup d'envoi au rétablissement de liens économiques normaux entre les deux États. La Commission européenne envisage d'accorder à la région une aide économique dont le montant s'élève à 5,5 milliards d'euros pour la période 2000-2006¹⁸. La communauté internationale (44 pays, la plupart européens, mais aussi les États-Unis, le Canada, le Japon et la Corée du Sud) a mobilisé 1,7 milliard d'euros (1,7 milliard de dollars us) sur une période de douze mois (2000-2001), pour financer quelque 140 projets d'infrastructure (ponts, routes, etc.) afin d'assurer le redémarrage économique des Balkans¹⁹. L'objectif principal des pays donateurs est de favoriser la coopération régionale considérée comme étant la clé du redressement économique de l'Europe du Sud-Est.

Présentement, la situation économique de la région est extrêmement difficile. Le taux de chômage en Serbie atteint 35 %, alors que celui de la Croatie est de 20 %. Les deux pays sont également affligés par des dettes extérieures énormes, qui rendent plus difficiles encore la reprise économique. Le montant de la dette de la RFY s'élève actuellement à 12,2 milliards de dollars américains²⁰. Celle de la Croatie est à peine inférieure, approchant le chiffre des 10 milliards de dollars, ce qui est immense pour un pays de 4,8 millions d'habitants²¹. Ces indicateurs économiques ont sans doute poussé 420 hommes d'affaires de la Croatie à se rendre à Belgrade au mois de novembre 2000, quelques jours avant le sommet de l'Union européenne à Zagreb, pour tenter d'amorcer de nouveaux liens commerciaux entre les deux pays.

Toutefois, les échanges commerciaux directs entre la RFY et la Croatie demeurent négligeables quatre ans après le rétablissement des relations diplomatiques. En fait, les Serbes et les Croates, qui étaient les deux principaux partenaires commerciaux à l'intérieur de l'ex-Yougoslavie, ont réorienté complètement leur commerce international : la Croatie vers les marchés occidentaux, la Serbie vers l'Est et l'Europe du Sud-Est (Russie, Grèce, Roumanie). Comme les statistiques l'indiquent, la Croatie effectue désormais 60 % de son commerce international sur le marché de l'Union européenne (voir tableaux 1 et 2). Notons que les échanges commerciaux entre la Croatie et la RFY s'élevaient, durant les 6 premiers mois de l'année 2000, à 46 millions de dollars américains. La valeur des exportations croates sur le marché

18. Philippe LEMAITRE, « L'Union européenne veut relancer son programme d'aide pour les Balkans », *Le Monde*, 10 mars 2000, p. 5.

19. Laurent ZECCHINI, « La communauté internationale mobilise 1,7 milliard d'euros pour les Balkans », *Le Monde*, 31 mars 2000, p. 4.

20. « Yugo Minister Says Hague Cooperation is Economic Key », *Reuters*, 15 février 2001, disponible sur <http://www.nytimes.com/reuters>.

21. Pour un portrait de la situation économique de la Croatie, voir Tim JUDAH, « Croatia Reborn », *New York Review of Books*, 10 août 2000.

yougoslave était, quant à elle, de 36,3 millions de dollars américains. La Croatie a importé de la marchandise de la RSFY pour une valeur de 9,7 millions²².

Tableau 1
Exportations de la Croatie selon leur destination, 1993-1998
(en millions de dollars us)

Destination des exportations	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Pays de l'UE	2 245	2 531	2 672	2 303	2 074	2 161
Pays de l'ancienne RSFY (total)	966	967	1 061	1 219	1 253	1 167
Bosnie-Herzégovine	189	338	383	549	649	654
Macédoine	63	73	70	59	77	64
Slovénie	712	556	608	611	506	432
Autres	2	-	-	0	21	17

Tableau 2
Importations de la Croatie selon leur provenance, 1993-1998
(en millions de dollars us)

Provenance des importations	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Pays de l'UE	2 630	3 096	4 664	4 625	5 412	4 980
Pays de l'ancienne RSFY	773	572	850	866	942	953
Bosnie-Herzégovine	14	4	8	63	137	156
Macédoine	46	27	36	34	42	56
Slovénie	712	541	805	769	756	722
Autres	1	-	-	-	7	19

Note : La section « Autres » des tableaux 1 et 2 fait uniquement référence aux pays de l'ancienne RSFY.

Source : Les données des tableaux 1 et 2 sont tirées de International Monetary Fund, « Republic of Croatia : Selected Issues and Statistical Appendix », *IMF Staff Country Report No. 00/22*, Washington, février 2000, pp. 142-143, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2000/cr0022/pdf>

22. « U Beograd putuje 420 hrvatskih gospodarstvenika » (À Belgrade se rendent 420 hommes d'affaires de Croatie), *Vjesnik* (Zagreb), 15 novembre 2000, <http://www.vjesnik.com/htm>.

La RFY, afin de neutraliser les effets néfastes de l'embargo imposé par les pays occidentaux, a intensifié sa coopération avec la Chine et la Russie. Cette dernière est un important partenaire économique de la RFY et la diplomatie russe ne manque pas une occasion d'appuyer les objectifs de politique étrangère de la fédération yougoslave dans la région. En décembre 1998, la Russie et la RFY ont signé le protocole de coopération en matière de défense. L'accord vise à renforcer la coopération technique, scientifique et militaire entre les deux pays²³. Le 28 août 2000, la Yougoslavie et la Russie ont signé un accord de libre-échange. Il s'agit du premier accord du genre signé par la Russie avec un autre État. La survie économique de la RFY dépend plus que jamais des livraisons de pétrole et de gaz naturel en provenance de la Russie. Le président Kostunica a reçu, durant sa visite à Moscou en octobre 2000, la promesse du président Poutine que la Russie fournira à la RFY le gaz naturel et le pétrole nécessaire afin de combler le manque chronique dont souffre la Serbie en ce domaine. Notons que la Russie a décidé d'aider la RFY même si celle-ci ne lui a pas remboursé la dette de 300 millions de dollars qu'elle lui doit. La Chine, qui s'est avérée un allié solide de la RFY durant la guerre du Kosovo, a aussi décidé d'accorder une aide économique d'urgence de 300 millions de dollars américains à la Serbie pour la reconstruction de l'infrastructure détruite par les bombardements de l'OTAN²⁴. Ces alignements économiques suivent les alignements politiques et militaires qui se sont développés durant les dix ans de guerre dans la région. En ce sens, le petit « rideau de fer » qui s'est instauré entre la Croatie et la RFY durant la décennie précédente reflète les divisions plus profondes entre la Russie et les Occidentaux à propos des Balkans. La Russie cherche à tout prix à maintenir sa sphère d'influence dans les Balkans comme en témoigne sa présence militaire en Bosnie (SFOR) et au Kosovo (KFOR). L'OTAN, qui gère les opérations du maintien de la paix en Bosnie et au Kosovo, accepte la légitimité de la présence russe dans la région. Il y a cinq ans, nous avons écrit à propos de la politique étrangère russe dans les Balkans :

Quelles que soient les visées de la Russie dans les Balkans, et elles ne sont pas sans importance pour Eltsine et Kozyrev, ces objectifs ont toujours été subordonnés au besoin de maintenir, du moins en apparence, si ce n'est en substance, le partenariat avec l'Ouest. La politique étrangère russe a été modélisée de telle façon que la Russie n'a pas à choisir entre ses demandes parallèles de partenariat stratégique avec l'Ouest, d'un côté, et le maintien de sa sphère d'intérêt qu'elle s'est taillée dans les Balkans, de l'autre²⁵.

À l'heure actuelle, la même analyse reste valable pour la politique étrangère russe conduite par Vladimir Poutine et son ministre des Affaires étrangères,

23. Elena Yuryevna GUSKOVA, « Does Russia Have Interest in the Balkans ? », *Review of International Affairs* (Belgrade), vol. L, no 1085-1086, octobre-novembre 1999, p. 11.

24. « China Signs to Give Serbia 300\$ Millions for Reconstruction », *The New York Times*, 11 décembre 1999, p. A6.

25. Renéo LUKIC et Allen LYNCH, *Europe from the Balkans to the Urals : The Disintegration of Yugoslavia and the Soviet Union*, Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 347.

Ivanov. Le président Poutine a géré avec beaucoup de prudence et de droiture la « révolution d'octobre » en Serbie. La diplomatie russe a attendu le dénouement de la crise en Serbie avant de se ranger du côté du vainqueur, Vojislav Kostunica. En conclusion, les nouvelles possibilités qui s'ouvrent à la Croatie et à la RFY pour accélérer les échanges économiques se heurteront aux difficultés structurelles dues aux réorientations stratégiques opérées par les deux pays durant la dernière décennie.

III – Les dividendes de la détente serbo-croate ?

Les changements politiques en RFY auront, à notre avis, des conséquences positives et immédiates sur la Croatie, qui pourra considérablement réduire ses dépenses militaires. En effet, depuis les accords de Dayton en 1995, les investissements en défense de la Croatie n'ont que très peu diminué. Pour ce qui est de la RFY, ses dépenses militaires ont certes chuté depuis 1995, mais elles demeurent néanmoins très élevées si l'on tient compte de l'état de son économie. Le tableau qui suit expose les statistiques disponibles à ce sujet²⁶.

Tableau 3
Dépenses militaires de la Croatie et de la RFY, 1995-1999
(en millions de dollars us)

	Dépenses militaires					Pourcentage du PIB (%)				
	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999
Croatie	1 773	1 254	1 241	1 089	776	9,8	6,8	6,2	5,7	4,1
RFY	3 111	1 440	1 489	1 585	1 654	19,6	8,7	9,2	9,1	12,4

Note : Les données de 1995 et 1996 sont basées sur des prix constants de 1995. Les données de 1997 sont basées sur des prix constants de 1997. Les données de 1998 et 1999 sont basées sur des prix constants de 1999.

Les dépenses militaires considérables de la Croatie et de la RFY reflètent la situation des relations entre les deux pays. Ces États, dont les économies ont été grandement affectées par les conflits des dernières années (notamment dans le cas de la RFY), continuent néanmoins à dépenser des sommes élevées pour assurer leur défense en prévision d'attaques éventuelles de leur voisin.

Présentement le contentieux le plus important entre la Croatie et la RFY freinant considérablement la normalisation des relations entre les deux pays consiste à définir le statut militaire de la péninsule de Prevlaka, située au sud de la Croatie, à la frontière avec le Monténégro. La RFY, pour des raisons de

26. Les données du tableau 3 ont été tirées de INTERNATIONAL INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES, *The Military Balance 1997/1998*, Londres, Oxford University Press, 1997, pp. 293-294 ; *Idem.*, *The Military Balance 1999/2000*, Londres, Oxford University Press, 1999, pp. 300-301 ; *Idem.*, *The Military Balance 2000/2001*, Londres, Oxford University Press, 2000, pp. 297-298.

sécurité, ne reconnaît pas la souveraineté croate sur Prevlaka. Depuis la retraite de l'Armée yougoslave (JNA) en 1992, la péninsule est contrôlée par les soldats de l'ONU, dans le cadre de la mission MONUP. La résolution 1335 du Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé tout récemment le mandat de la mission de MONUP jusqu'au 15 juillet 2001. Le Conseil de sécurité espère que d'ici là, la Croatie et la RFY trouveront une issue négociée à ce problème²⁷.

Le président du Monténégro, Milo Djukanovic a laissé entendre à plusieurs reprises qu'il est prêt à accepter la proposition du gouvernement croate de démilitariser la péninsule de Prevlaka afin de normaliser les relations bilatérales entre la Croatie et le Monténégro. Durant les frappes menées par l'OTAN contre la RFY dans le cadre de la guerre du Kosovo, l'Armée yougoslave s'est déployée, le 21 avril 1999, dans la zone démilitarisée de Prevlaka, sans même en informer le gouvernement du Monténégro²⁸. L'incident n'a pas provoqué une escalade militaire entre la RFY et la Croatie ; néanmoins le ministre des Affaires étrangères de Croatie, Mate Granic, a rencontré le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le 25 avril 1999, en sollicitant la médiation diplomatique des Nations Unies et la retraite des unités de l'Armée yougoslave²⁹. Le président Mesic s'est de nouveau entretenu avec Kofi Annan le 9 septembre 2000 au sujet de la péninsule, en marge du sommet du millénaire de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Le président croate a transmis à Kofi Annan la proposition des gouvernements croate et monténégrin de vouloir construire à Prevlaka un centre touristique.

La normalisation des relations entre la Croatie et le Monténégro pourrait faire revivre le tourisme dans la région de la mer Adriatique du sud, ce qui est vital pour le développement des deux pays. C'est sur la base de cette proposition que le nouveau président de la RFY, Vojislav Kostunica, pourrait intervenir afin de trouver, avec la président croate Stipe Mesic, la solution diplomatique à ce litige.

IV – La minorité serbe en Croatie : l'enjeu principal dans les relations serbo-croates

Les Accords de Dayton n'ont pas tenu compte de la question de la Slavonie orientale où vit présentement la majorité des Serbes de Croatie. Au moment de la signature des accords de Dayton et de Paris (décembre 1995), la Slavonie orientale (4,5 % du territoire croate) était occupée par les milices serbes depuis l'été 1991. La Croatie menaçait, après le succès des opérations

27. CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU, « Résolution 1335 (2001) », document S/RES/1335 (2001), disponible sur <http://www.un.org/french/docs/sc/2001/res1335f.pdf>.

28. Ines SABALIC et Dejan ORSIC, « Vladu Crne Gore Beograd nije ni obavijestio da ce na Prevlaci rasporediti Vojsku Jugoslavije ! » (Belgrade n'a même pas informé le gouvernement du Monténégro du déploiement de l'Armée yougoslave sur Prevlaka), *Globus* (Zagreb), 23 avril 1999, pp. 12-15.

29. « Annan i Granic o Prevlaci i posjetu Hrvatskoj » (Annan et Granic à propos de Prevlaka et de la visite de la Croatie), *Vjesnik* (Zagreb), 26 avril 1999.

« Éclair³⁰ » et « Tempête³¹ » à l'été de 1995, de prendre par la force la région de la Slavonie orientale si la minorité serbe refusait l'intégration pacifique de cette région à l'ensemble de la Croatie.

Au mois de septembre 1995, Hrvoje Sarinic, l'envoyé spécial du président Tudjman, a tenu une série de négociations secrètes avec le président Milosevic au sujet de la Slavonie orientale. L'objectif des pourparlers était de faire débloquent l'impasse diplomatique entourant le statut de la région. Hrvoje Sarinic, dans ses mémoires récemment publiés, révélait que Milosevic était prêt à engager une guerre de grande envergure contre la Croatie dans la perspective où les forces armées croates voudraient s'emparer de la ville de Vukovar et de la Slavonie orientale. Milosevic déclarait à Sarinic que l'action militaire de l'armée croate en Slavonie orientale allait provoquer une riposte de la RFY qui pourrait se solder par 100 000 morts du côté croate³².

Le différend entre la Serbie et la Croatie en Slavonie orientale était réglé par les voies diplomatiques, le 12 novembre 1995, lors de la signature de l'accord d'Erdut. La communauté internationale a parrainé et soutenu cet accord. Lors de sa signature étaient présents Thornvald Stoltenberg, l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, et l'ambassadeur américain en Croatie, Peter Galbraight. Tous les deux se sont engagés à fond auprès des parties afin d'éviter le recours à la force dans le cas où les négociations entre les Serbes et les Croates échoueraient. Le gouvernement croate était représenté par Hrvoje Sarinic, l'envoyé spécial du président Tudjman. Ce fut Milan Milanovic qui signa l'accord d'Erdut au nom de la minorité serbe de Croatie. L'accord d'Erdut prévoyait que l'ONU assurerait l'intégration de la Slavonie orientale au

30. « Éclair » est le nom de l'opération militaire menée conjointement par l'armée et la police croates. Les objectifs de l'opération étaient : a) de réintégrer le territoire de Slavonie occidentale occupé depuis 1991 par les milices paramilitaires serbes à l'intérieur des frontières de la Croatie acceptées par la communauté internationale au moment de sa reconnaissance diplomatique (15 janvier 1992) ; b) permettre le retour des milliers de réfugiés croates, expulsés par les milices serbes et l'Armée yougoslave à l'été de 1991. L'opération a duré 36 heures. Après avoir engagé 7 500 soldats et policiers, les forces armées croates ont atteint leurs objectifs. Au début de l'opération, 23 % du territoire croate était occupé par les milices paramilitaires et à la fin de l'opération « Éclair », il restait encore 17 % du territoire sous occupation serbe. Les pertes des forces armées croates s'élevaient à 42 soldats tués et 162 blessés. Après la défaite, les milices serbes de même que les civils (18 000), ont fui la Croatie et se sont réfugiés en Serbie et en République Serbe de Bosnie-Herzégovine. Igor Zovko, « Akcija « Bljesak » je najavila konacno oslobodjenje Hrvatske » (L'opération « Éclair » a annoncé la libération définitive de la Croatie), *Vjesnik* (Zagreb), 30 avril-1^{er} mai 1999, p. 6.

31. Le 4 août 1995 commençait l'opération « Tempête ». Elle était menée par l'Armée et la police croates. Elle a permis la reconquête de la majorité des territoires occupés, à savoir une partie de la Lika, du Kordun, de la Bania, bref la totalité de la Krajina. La « capitale » de la Krajina, Knin, était prise par l'Armée croate le 5 août 1995. Ce fut une opération militaire de grande envergure. L'Armée croate a envoyé 130 000 soldats sur le front sud et le front nord. Après le succès de l'opération « Tempête », seule la Slavonie orientale restait occupée.

32. Hrvoje SARINIC, « Svi moji tajni pregovori sa Slobodanom Milosevicem » (Toutes mes négociations secrètes avec Slobodan Milosevic), *Globus International* (Zagreb), 1999.

reste de la Croatie. La durée de la mission de l'ONU en Slavonie orientale était fixée à deux ans et devait se terminer le 15 juillet 1997.

Sous la direction exemplaire du commandant de la mission de l'ONU, Jacques Klein, l'intégration de la Slavonie orientale et de sa minorité serbe à l'intérieur du système politique de la Croatie se déroula plutôt bien. Parmi les réalisations de Klein nous pouvons citer, entre autres, l'organisation des élections municipales du 15 avril 1997 au cours desquelles les Serbes de la région ont voté à l'intérieur des bureaux de scrutin croates pour la première fois depuis 1990. À la tête d'un régiment de 5 000 hommes faisant partie de l'Administration transitoire des Nations Unies en Slavonie orientale (ATNUSO), le général Klein a aussi organisé la démilitarisation de la région et il a mis sur pied une force policière multiethnique. Ces mesures ont permis le retour des premiers réfugiés croates après six années d'exil. Le Général Klein commentait les résultats de sa mission par ces mots : « Lorsque que je suis arrivé, voilà maintenant vingt mois, les possibilités pour l'éclatement d'une guerre étaient très réelles. Demain, je vais quitter une région où l'atmosphère est à la paix et où il y a de réelles possibilités pour la réconciliation entre les peuples, dans le cadre d'une société multiethnique³³. »

Pour donner le temps aux Serbes et aux Croates de réapprendre à vivre ensemble, le Général Klein a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'étendre le mandat de la mission des Nations Unies (ATNUSO) qui prenait fin le 15 juillet 1997. Cette proposition a reçu un accueil favorable au Conseil de sécurité de l'ONU et la mission a été prolongée jusqu'au 15 janvier 1998³⁴. Le report de la souveraineté croate sur la Slavonie orientale recherché par la diplomatie américaine a envoyé un message très explicite au président Tudjman : celui d'être plus conciliant à l'égard de la minorité serbe de Croatie, afin de faciliter son intégration dans l'État croate. Le 15 janvier 1998, la Croatie a réimposé sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire à l'intérieur de ses frontières reconnues par la communauté internationale le 15 janvier 1992. Selon les données de l'OSCE, 43 000 Croates sont revenus en Slavonie orientale après sa réintégration à l'État croate³⁵. Dès que la mission de l'ONU (ATNUSO) prit fin, l'OSCE et le Conseil de l'Europe y envoyèrent leurs propres missions, afin de préserver le caractère multiethnique de la Slavonie orientale. La mission du Conseil de l'Europe s'est terminée en novembre 2000, ce qui montre que la pacification de la région va bon train. À compter de l'automne 2001, les Serbes de la Slavonie orientale commenceront à faire leur service militaire dans l'armée croate (HV). Ils auront également la possibilité d'opter pour le service civil s'ils s'objectent à l'idée d'intégrer l'armée croate.

33. « UN mission in E. Slavonia 'made history', says Klein », *New Europe* (Londres), 17-23 août 1997, p. 4.

34. Toutefois, depuis le 18 octobre 1997, les forces de l'ONU ont commencé à réduire leur présence en Slavonie orientale. Il fut prévu que 1 700 « casques bleus » quittent la Croatie au mois de novembre et de décembre laissant derrière eux « 720 hommes chargés de garder les installations de l'ONU dans la région », *Le Monde*, 21 octobre 1997, p. 4.

35. Statistiques citées par Claire TRÉAN, « Croatie, paysages d'après la bataille », *Le Monde*, 24 novembre 1999, p. 15.

Inciter la minorité serbe de Slavonie orientale à coopérer avec les autorités de l'ONU et avec le gouvernement croate était en fait l'objectif central du Général Klein. Cette approche a permis de prévenir un exode massif des Serbes de Slavonie vers la Serbie. Ainsi apaisée, cette dernière n'avait aucun mobile pour intervenir militairement contre la Croatie. La Croatie a également adopté « la loi du pardon » qui a permis l'amnistie pour 20 000 Serbes qui ont participé à l'insurrection armée contre l'État croate entre 1991 et 1995. Cependant l'amnistie ne s'applique pas aux personnes qui ont commis des crimes de guerre.

D'autre part, à la demande de Louise Arbour, ancien procureur du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye pour l'ex-Yougoslavie, le Général Klein a organisé l'arrestation du présumé criminel de guerre Slavko Dokmanovic³⁶, accusé d'avoir participé au massacre d'Ovcare (près de Vukovar)³⁷. En Slavonie orientale, les pires atrocités ont été commises contre les civils croates, et ce, principalement dans la ville de Vukovar à l'automne 1991. Par conséquent, avant de commencer le processus de réconciliation nationale entre Serbes et Croates, il apparaît tout à fait essentiel de traduire en justice les criminels de guerre. Les autorités croates ont établi une liste des présumés criminels de guerre en Slavonie orientale sur laquelle figurent 121 noms. Tout récemment, le 7 octobre 2000, treize Serbes inscrits sur cette liste ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir commis des crimes de guerre en 1995 dans la région de Baranja en Slavonie orientale. Les autres suspects identifiés par la liste ont fui la région et se trouvent en Serbie et dans les États tiers. Néanmoins, en signe d'apaisement, la Croatie et la FR Y ont également commencé à gracier des prisonniers condamnés pour des délits commis durant la guerre. Le président Mesic a libéré cinq Serbes qui purgeaient leur peine en Croatie (il y a présentement 80 criminels de guerre serbes dans les prisons croates). Il s'agit d'un geste de réciprocité étant donné que la RF Y a relâché trois prisonniers croates et annoncé la libération de deux autres. Ces derniers avaient été condamnés pour espionnage au profit de la Croatie³⁸.

Les Serbes et les Croates de Slavonie orientale ont des perceptions diamétralement opposées sur les questions concernant les criminels de guerre et sur la signification de la chute de la ville de Vukovar, le 18 novembre 1991. Les Serbes perçoivent la chute de Vukovar comme la « libération de la ville »,

36. Slavko Dokmanovic a été élu président de la Commune (*opcina*) de Vukovar en 1990 sur la liste des communistes réformés (SKH-SDP). Après son transfert à la prison de La Haye, il s'est suicidé en attendant son procès.

37. Le 7 novembre 1991 les forces de l'Armée yougoslave (JNA) rassemblèrent les patients de l'hôpital de Vukovar. 261 d'entre eux, tous des hommes non serbes, ont été conduits à un site d'Ovcare où ils ont été exécutés. En 1996, les enquêteurs du Tribunal de La Haye ont exhumé environ 200 corps des fosses communes situées près des lieux de l'exécution. Dokmanovic était président du gouvernement municipal de Vukovar au moment du massacre. Steven LEE MYERS, « Serb is Held in the Killing of 261 Croats », *The New York Times*, 28 juin 1997 p. A4.

38. « Pomilovano pet ratnih zlocinaca » (Cinq criminels de guerre étaient graciés), *Vjesnik* (Zagreb), 27 mars 2001, <http://www.vjesnik.com/html>.

alors que pour les Croates, Vukovar symbolise une véritable tragédie nationale³⁹. Les Croates qui ont défendu Vukovar considèrent leur ville comme étant martyre, symbole des atrocités commises par l'Armée fédérale et les unités paramilitaires⁴⁰. Les pertes humaines croates (civiles et militaires) à Vukovar s'élevèrent à 2 500 personnes⁴¹. Pour mesurer la gravité de ces pertes, rappelons qu'avant la guerre, Vukovar comptait 40 000 habitants. La chute de Vukovar est encore un élément de tension entre la RFY et la Croatie. Le président Mesic a insisté pour que les crimes commis par les troupes serbes lors de la prise de la ville soient punis. Il s'agit là d'une question essentielle pour que des rapports normaux puissent être reconstruits entre les deux pays. « Nous ne pourrions pas parler de relations normales avec Belgrade tant que les responsables des bains de sang de Vukovar et de Srebrenica se promèneront librement en Serbie⁴² », déclarait-il récemment.

La Croatie était satisfaite des résultats obtenus par la mission de l'ONU et de l'OSCE en Slavonie orientale. Les fonctionnaires de l'ONU et de l'OSCE ont jugé positivement leurs missions qui ont permis l'intégration de la minorité serbe de la Slavonie orientale à l'intérieur des institutions politiques de la Croatie. Il semble donc que depuis la signature des accords de Dayton et d'Erdut, une partie de la minorité serbe en Croatie ait finalement accepté l'État croate comme étant le cadre juridique au sein duquel elle réalisera son autonomie politique et culturelle. M. Branko Juricic, le responsable du « Comité de défense des droits de l'homme » lié aux autorités serbes, a souligné que le plus difficile pour ses compatriotes était d'admettre qu'ils sont devenus « des citoyens croates » et que « leurs terres » font maintenant partie de la Croatie⁴³. D'ailleurs, près de 29 000 Serbes qui ont refusé l'intégration dans la société croate, ont quitté la Slavonie orientale depuis sa réintégration à la Croatie. Le nombre de Serbes en Slavonie orientale ne dépasse pas aujourd'hui 50 000. Ils étaient 128 000 avant la guerre⁴⁴.

Afin de créer le cadre légal pour l'intégration complète de la minorité serbe dans le système politique de la Croatie, il faudra résoudre la question de la double citoyenneté entre la Croatie et la RFY. La Croatie et la République fédérale de Yougoslavie ont négocié en ce sens, mais sans aboutir à l'octroi de la double citoyenneté pour les Serbes de Slavonie orientale et pour les Croates vivant en RFY. Selon les sources croates, il y aurait encore environ 100 000

39. *Ibid.*

40. Alenka MIRKOVIĆ, *91.6 MHz-Glasom Protiv Topova* (91.6 MHz - La voix contre les canons), Algoritam (Zagreb), 1997.

41. Ozren ZUNEC, « Rat u Hrvatskoj 1991-1995. Prvi dio : Uzroci rata i operacije do Sarajevskog primirja » (La guerre en Croatie 1991-1995. Première Partie : Les causes de la guerre et les opérations militaires jusqu'au cessez-le-feu signé à Sarajevo), *Polemos*, (Zagreb), vol. 1, n°1, janvier-juin 1998, p. 83.

42. Propos cités dans Claire TRÉAN, « Les Quinze promettent aux pays des Balkans un avenir dans l'Union », *Le Monde*, 24 novembre 2000, p. 4.

43. Cité par Jean-Arnault DÉRENS, « Lendemain amers pour les orphelins de la 'Grande Serbie' », *Le Monde Diplomatique*, novembre 1997, p. 15.

44. Statistiques citées par Claire TRÉAN, « Croatie, paysage d'après la bataille », *loc. cit.*

Croates habitant la RFY⁴⁵. La Croatie, qui reconnaît déjà la double citoyenneté, est prête à signer un accord avec la RFY conformément au principe de réciprocité. La question est plus problématique pour la RFY, car celle-ci ne reconnaît pas le droit à ses citoyens de posséder une double citoyenneté. La RFY aimerait instituer la double citoyenneté uniquement pour les Croates de la RFY en signant un accord séparé avec la Croatie. La Fédération yougoslave, qui a une forte minorité albanaise au Kosovo, une minorité hongroise en Vojvodine et une minorité musulmane au Sandjak (les Serbes appellent cette région Raska), craint que la création d'une double citoyenneté pour l'ensemble des citoyens de la RFY puisse inciter ces différentes minorités à demander la citoyenneté, selon le cas, soit de l'Albanie, de la Hongrie ou de la Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la RFY veulent éviter à tout prix une telle situation, car elles redoutent que la double citoyenneté pourraient affaiblir l'intégrité politique et éventuellement l'intégrité territoriale de la RFY.

La Croatie et la RFY ont signé le 23 août 1996 un accord qui avait pour objectif, du moins sur papier, la normalisation complète des relations entre les deux pays. Cet accord stipulait (article 7) que tous les réfugiés avaient la liberté de retourner dans leur demeure ou à tout autre endroit qu'ils auraient choisi⁴⁶. Les deux États s'étaient aussi entendus pour que les réfugiés puissent reprendre possession des biens qui leur appartenaient avant l'éclatement de la guerre. Dans les cas où cela s'avérait impossible, les réfugiés devaient recevoir des compensations de la part des autorités de la Croatie et de la RFY. Quatre ans après la signature de cette entente, les résultats demeurent minimes. Malgré les progrès faits en Slavonie orientale, les deux pays ont continué à empêcher le retour massif des réfugiés. La Croatie de Tudjman ne voyait pas d'un bon œil le retour des réfugiés serbes dans la région de la Krajina. Les autorités croates estimaient que le retour massif des réfugiés serbes en Croatie pourrait créer, à long terme, une situation similaire à celle qui prévalait en 1989-1990 au moment où la minorité serbe avait pris les armes contre le nouvel État croate. Cette position a été clairement exprimée par le président Tudjman lors de sa visite à Vukovar en juin 1997. Tudjman affirmait : « Le retour des 150 000-200 000 [Serbes], qui signifierait le retour des luttes et de la guerre, est hors de question. Et personne au monde ne peut nous forcer à le faire. Après tout, ils [les Serbes] ne le veulent pas eux-mêmes, plus de 90 % ne veulent pas revenir⁴⁷. »

La position du président Tudjman et du gouvernement croate à ce sujet est restée inchangée jusqu'à sa mort en 1999. Selon les estimations de Peter W. Galbraith, ancien ambassadeur américain en Croatie, entre 30 000 et 50 000 réfugiés serbes qui ont fui la Croatie à l'été de 1995 aimeraient y

45. Vinka DREZGA, « Pregovri o dvojnomo drzavljanstvu odgadjaju se do ljeta » (Les négociations sur la double citoyenneté sont reportées à l'été), *Vjesnik* (Zagreb), 8 avril 1997, p. 1.

46. « Agreement on Normalisation of Relations Between the Federal Republic of Yugoslavia and the Republic of Croatia », *Review of International Affairs* (Belgrade), vol. XLVII, n° 1048 (15 septembre 1996), p. 14.

47. « Address of the President of the Republic of Croatia, Dr. Franjo Tudjman in Vukovar », *Croatian Government Bulletin* (Zagreb), n°s 1-2, mai-juin 1997, 8 juin 1997, p. 6.

revenir⁴⁸. En 1998/99, la Croatie, sous la pression de l'Union européenne et d'autres organisations internationales, a entrouvert la porte d'entrée du pays à sa minorité serbe exilée. La Croatie a permis le retour d'une partie des Serbes qui avaient quitté le pays à l'été 1995, au lendemain des opérations militaires « Éclair » et « Tempête ». Jovan Opacic, le fondateur avec le Dr. Jovan Raskovic du Parti démocrate serbe (SDS) en Croatie, et un des organisateurs du soulèvement des Serbes en 1990/91, a regagné la Croatie en 1998. Opacic est rentré au pays après avoir passé trois ans en exil en République fédérale de Yougoslavie. Selon une déclaration qu'il a faite récemment, Opacic souhaiterait la réconciliation des Serbes et des Croates en Croatie, là où il vit actuellement, tout près de la ville de Knin⁴⁹.

Le nouveau gouvernement croate a radicalement modifié sa politique envers les Serbes qui ont fui la Croatie en 1995. Il encourage présentement le retour des réfugiés serbes en Croatie. Le président Mesic l'a clairement dit : « Nous nous sommes engagés à encourager le retour de tous les réfugiés sans discrimination, des Croates comme des Serbes, en Croatie, dont beaucoup ont fui à la suite de la déroute de l'armée serbe [en 1995]⁵⁰. » Toujours selon Mesic, « environ 60 000 des 180 000 Serbes qui ont fui la région de la Krajina à l'été 1995, sont de retour en Croatie⁵¹ ». Le futur de la communauté serbe en Croatie, estimée aujourd'hui à 250 000 membres ou 5 % de la population⁵², dépendra de la capacité des élites politiques serbes à négocier un nouveau contrat national et social avec l'État croate. Les organisations internationales, afin de faciliter la coexistence pacifique, devraient jouer un rôle plus important dans le rapprochement des deux communautés nationales.

Pour la majorité des Croates, il est indécent de parler de réconciliation avec la Serbie tant que Slobodan Milosevic ne se trouve pas à La Haye pour être jugé par le Tribunal pénal international et tant que le sort des milliers de Croates portés disparus reste indéterminé. Interrogé par un journaliste du quotidien *Le Monde*, le président Mesic, à l'aube du sommet de l'Union européenne de Zagreb, déclarait qu'au-delà des excuses que Vojislav Kostunica pourrait faire à la Croatie, le plus important était d'entamer les procédures pour juger les criminels de guerre à La Haye : « il serait plus important encore de voir la République fédérale de Yougoslavie poursuivre devant la justice les personnes responsables de crimes de guerre et d'extrader vers La Haye ceux accusés de ces mêmes crimes et de génocide. Cela inclut Slobodan Milosevic,

48. DAVOR BUTKOVIC et MIO VESOVIC, « Interview with the American Ambassador in Croatia », *Globus* (Zagreb), n° 339, 6 juin 1997, p. 4.

49. *Svijet* (Sarajevo), 22 novembre 1998, p. 9.

50. Stipe MESIC, « La nouvelle Croatie... », *loc. cit.*

51. « Croatia Asks International Community to Pressure Belgrade on Montenegro », *Agence France Presse*, 11 août 2000, <http://www.centraleurope.com/news.php3id>.

52. Le recensement de 1991 avant la guerre serbo-croate indique que la Croatie comptait 4 784 265 habitants. La minorité serbe représentait 12,2 % (581 000) de la population totale. 2,2 % des citoyens de Croatie (106 000) se sont déclarés Yougoslaves. Les membres des mariages mixtes optaient souvent pour cette dénomination. Georges CASTELLAN et Gabrijela VIDAN, *La Croatie*, Paris, PUF, Coll. Que Sais-je ?, 1998, p. 8.

qui a planifié la guerre et coopéré aux massacres, et les officiers supérieurs de l'armée yougoslave. Nous sommes davantage intéressés par les faits que par les communiqués⁵³... ». Les dirigeants des organisations internationales et les gouvernements occidentaux, par contre, exigent des Croates une amnésie rapide de la guerre. Ils pressent les Croates d'oublier, de tourner la page et de s'engager dans une cohabitation harmonieuse avec les Serbes de Croatie. Pourtant, « les temps de cicatrisation des blessures du passé », comme l'a noté Bernard Kouchner à propos du Kosovo, « ne correspondent pas à ceux d'une impatience bien compréhensible dans la communauté internationale⁵⁴ ». Les conflits ethniques et religieux ne s'effacent pas du jour au lendemain de la mémoire collective des peuples. Le processus de réconciliation est lent et tortueux. Il a fallu trente ans de guerre en Irlande du Nord avant que les catholiques et les protestants ne forment un gouvernement commun, et ce n'est que le début de la réconciliation entre les deux communautés.

Le départ de Milosevic a néanmoins ouvert une réelle possibilité de normalisation des relations entre la Croatie et la RFY (et surtout la Serbie). Il faut commencer le processus de réconciliation d'abord par les rencontres des deux chefs d'État, Mesic et Kostunica, pour l'étendre ensuite aux deux sociétés. Il reste à voir si le président Kostunica aura le courage politique de devenir le Willy Brandt serbe et de s'excuser auprès du peuple croate pour les crimes commis par les soldats serbes en Croatie. Le président du Monténégro, Milo Djukanovic, a de son côté fait un grand pas dans cette direction. En se rendant dans la ville de Dubrovnik, à l'invitation de président Mesic, il s'est excusé auprès des citoyens de la ville et du peuple croate pour les destructions infligées par l'Armée yougoslave en 1991. Le président Djukanovic a fait ce geste de réconciliation au moment où le président Milosevic était toujours au pouvoir, ce que lui a valu d'être étiqueté comme un traître par le régime de Milosevic et une partie de l'opposition aujourd'hui au pouvoir.

Conclusion

Depuis le début de l'année 2000, des changements politiques profonds ont été entamés en Croatie et en RFY. L'élection à la présidence de Stipe Mesic en Croatie et l'arrivée de l'opposition au pouvoir ont brisé l'isolement dans lequel se trouvait ce pays, lorsqu'il était gouverné par Franjo Tudjman et le HDZ. De même, la surprenante victoire de Vojislav Kostunica contre Slobodan Milosevic a permis à la RFY d'entrer à l'ONU et de faire cesser l'essentiel de l'embargo économique imposé par les pays occidentaux.

L'arrivée au pouvoir de l'opposition en Croatie et en Serbie annonce également un renouveau dans les relations entre les deux États. Cependant, la

53. Christophe CHATELOT, « Je crois aux forces démocratiques en Serbie. Le cas Milosevic entrera dans la réalité du Tribunal de La Haye », Entretien avec le président croate Stipe Mesic, *Le Monde*, 25 novembre 2000, p. 2.

54. « On n'efface pas 10 ans d'apartheid en 4 mois », Entrevue de Bernard Kouchner au journal *Libération* (Paris), 16 novembre 1999, p. 8.

mémoire du conflit serbo-croate (1991-1995) interdit, pour le moment, la reprise de relations normales entre la Croatie et la RFY. Le problème des Croates portés disparus, le statut militaire de la péninsule de Prevlaka, les liens économiques quasi inexistantes entre la Croatie et la RFY de même que le sort de la minorité serbe en Slavonie orientale sont autant de preuves que des obstacles encore imposants se dressent devant la réconciliation des deux pays et des deux peuples.

Notons aussi que les élites politiques actuellement au pouvoir en Serbie et en Croatie ont toujours des perceptions mitigées en ce qui concerne la nature des changements politiques qui se sont produits après le départ de Tudjman et de Milosevic. Zoran Djindjic, premier ministre de la Serbie et partisan des réformes radicales, croit en effet que les changements politiques en Croatie et en Serbie ne sont pas comparables. Djindjic considère qu'en Croatie, « il y a toujours une continuité politique avec l'ancien régime [de Tudjman]⁵⁵ ». Cette continuité est visible, selon lui, au niveau des élites politiques et dans l'orientation idéologique des dirigeants au pouvoir en Croatie depuis le 3 janvier 2000. Djindjic insiste sur le fait qu'il n'y a qu'en Serbie qu'une rupture politique a eu lieu, après le 5 octobre 2000. Le président Kostunica partage l'analyse de Djindjic qui est, à notre avis, erronée. En Croatie aussi les doutes persistent sur l'orientation politique du nouveau régime en Serbie. Le gouvernement croate et le président Mesic perçoivent les changements en Serbie comme étant des transformations au sommet de l'État. Toutefois, ils sont d'avis que l'appareil d'État en tant que tel est toujours dominé par les hommes de Milosevic et que les idéaux de la « Grande Serbie » sont encore suivis par les élites politiques serbes. Dans un récent texte d'opinion publié dans le *New York Times*, le président Mesic écrivait en ce sens :

Au cours des derniers mois, il est devenu évident que la déposition de Slobodan Milosevic a mené à une volonté de tolérer à la fois la résistance marquée de Belgrade de coopérer avec le tribunal de La Haye et le refus des Serbes de confronter les actions commises par le régime de M. Milosevic. J'ai été de ceux qui ont accueilli avec joie la destitution de M. Milosevic, mais j'ai aussi signalé à ce moment, et je répète cet avertissement aujourd'hui, que ce n'est pas assez qu'il soit écarté du pouvoir. Sa politique de Grande Serbie doit également être abandonnée⁵⁶.

Comme le laissent comprendre ces propos de Djindjic et de Mesic, il ne faut donc pas espérer une amélioration rapide des relations entre la Croatie et la RFY, même si les nouvelles élites politiques au pouvoir semblent de bonne volonté. Seul le temps permettra aux sociétés croates et serbes de se redécouvrir et de se faire confiance à nouveau.

55. Entretien avec Zoran Djindjic, *Glas Javnosti*, 11 mars 2000, disponible sur <http://www.glas-javnosti.co.yu>.

56. Stjepan Mesic, « The Serbs' Choice », *The New York Times*, 29 mars 2001.